

Réunion ministre déléguée à l'autonomie

06 janvier 2021

Ordre du jour de la réunion :

- Vaccination Covid-19

Intervention Brigitte Bourguignon :

- Les choix faits et la stratégie doivent être expliqués collectivement et défendus
- Volonté de continuer à construire la stratégie avec les acteurs du secteur
- Juger d'une campagne de vaccination qui doit s'étaler sur plusieurs mois, en quelques jours, n'a pas de sens
- Les vaccins Pfizer et Moderna protègent contre les formes graves mais on ne sait pas, avec certitude, pour le moment, s'ils protègent contre la contagiosité
- Objectifs de vaccination : 1 million de personnes, d'ici début février, et 15 millions, d'ici l'été
- Choix de prioriser les personnes âgées en établissement du fait de leur plus grande vulnérabilité et des effets de la vie en collectivité
- Hors de question d'organiser la vaccination des personnes en EHPAD et en USLD, en dehors de leur lieu de résidence, donc vaccin amené jusque dans les EHPAD
- Les dates de campagne seront communiquées au fur et à mesure
- Le fait que la vaccination ne soit pas obligatoire est un principe de base. Mais il faut avoir conscience que ce libre choix implique un temps plus long, du fait, notamment, du profil des personnes âgées en EHPAD et USLD
- Dès aujourd'hui, la vaccination est élargie aux aides à domicile de plus de 50 ans
- Un hôpital par département proposera la vaccination aux professionnels, avant la mise en place de points de vaccination
- A compter de fin janvier ces points de vaccination seront ouverts aux personnes âgées de plus de 75 ans à domicile
- Chiffres de la vaccination publiés quotidiennement dans un souci de transparence
- Hier : 5000 personnes vaccinées
- Pas de formulaire de consentement écrit contrairement à ce que certaines ARS ont fait circuler sur les réseaux sociaux - Pas de délai de rétractation non plus

Interventions participants :

- Concernant l'élargissement de la vaccination aux professionnels des EHPAD de plus de 50 ans, qu'en est-il des prestataires extérieurs (ex : lingerie, restauration...) ? Il est nécessaire de proposer la vaccination à l'ensemble des professionnels en contact avec des personnes fragiles et ne pas se contenter des professionnels de santé, ce qui serait trop restrictif
- Les recommandations EHPAD doivent être appliquées à nouveau. Pourtant le vaccin se développe et la situation (organisationnelle) a pu être gérée dans les structures, pourquoi continuer à empêcher les sorties ?
- Qu'en sera-t-il des résidents ayant refusé le vaccin ? : inquiétudes de bénévoles et familles sur un possible confinement des personnes ayant refusé la vaccination...
- Qui est chargé de livrer aux établissements la trousse prévention anaphylaxie. Est-ce la pharmacie, avec le reste du matériel nécessaire ?
- Demande d'élargir la vaccination à l'ensemble des personnels
- Proposition de simplifier la démarche de consultation pré-vaccinale et d'y impliquer le médecin coordonnateur en lieu et place du médecin traitant
- Toutes les régions n'ont pas connaissance de toutes les dates de livraison

- Rythme de livraison : commandes possibles et livraisons au fur et à mesure via le flux B, ce qui facilite la campagne de vaccination
- Enjeu de communication envers les médecins traitants : capsules vidéo du Pr Fischer ?
- Remontée d'embouteillages sur la plateforme Vaccin Covid
- Quelle prise en charge des surcoûts générés par la campagne de vaccination et la mobilisation de professionnels pour la mettre en œuvre ? le recueil du consentement prend du temps, notamment (temps nécessaire) ...
- Le vaccin évite-t-il d'être contaminant ? il est essentiel de le savoir et, si oui, ce sera en faveur de la vaccination de l'ensemble des personnels des établissements
- Comment fait un établissement ne disposant pas de médecin coordonnateur (flux A) ?
- Communiquer sur les avantages découlant de la vaccination : reprise des visites...
- Demande de certaines ARS de faire les remontées de besoins en doses (établissements et domicile) en 24h, ce qui est inacceptable
- Demande d'anticipation des prochaines phases, notamment celle à destination des EHPA, résidences autonomie et le domicile
- Beaucoup n'ont pas encore de dates de livraison et la majeure partie des dates est à partir du 18 janvier ; et beaucoup n'ont pas encore entamé les consultations pré-vaccinales
- Quelles modalités pour les aides à domicile ? attestation employeur ?...
- Salariés de plus de 50 ans intervenant à domicile = 300 000 personnes. Donc, quelle organisation, concrètement de cette vaccination ?
- Comment va s'organiser la vaccination des personnes âgées à domicile ?
- Possibilité de mise à disposition des maisons de services pour la vaccination
- Véritable enjeu de communication : flyers, FAQ... qui pourront être distribués
- Certains établissements sont disposés à accueillir les professionnels / personnes âgées du domicile
- Question de l'inclusion des personnels de moins de 50 ans, lorsque des doses resteront disponibles
- Question des surcoûts domicile, à la fois sur Covid1, mais également ceux qui découleront de la campagne de vaccination

Retours de Brigitte Bourguignon :

- Les doses en surnuméraire peuvent être utilisées pour des personnels de moins de 50 ans
- Les SSIAD sont concernés par cette phase de vaccination
- Le médecin coordonnateur peut prendre le relai du médecin traitant si non disponible (cf. guide vaccination)

Les réponses aux autres interrogations seront apportées ultérieurement.